

DYNAMIQUE

lutte contre la souffrance

SNDA 

Journal de la Société Nationale pour la Défense des Animaux - Edition 2004

POURQUOI?



Victime immobilisée à qui on a implanté des appareils dans la chair.

Renard d'élevage. Après une vie concentrationnaire, mort très douloureuse par électrocution.



Vous n'en avez pas assez de ce monde de tortures ?

La défense des animaux maltraités n'est pas une lutte mineure, elle fait partie intégrante des actions contre la souffrance et la torture.



Parce qu' un animal est un être qui vit, qui pense, qui souffre : au coeur de la dignité humaine se trouve aussi la justice envers les animaux

La SNDA lutte contre

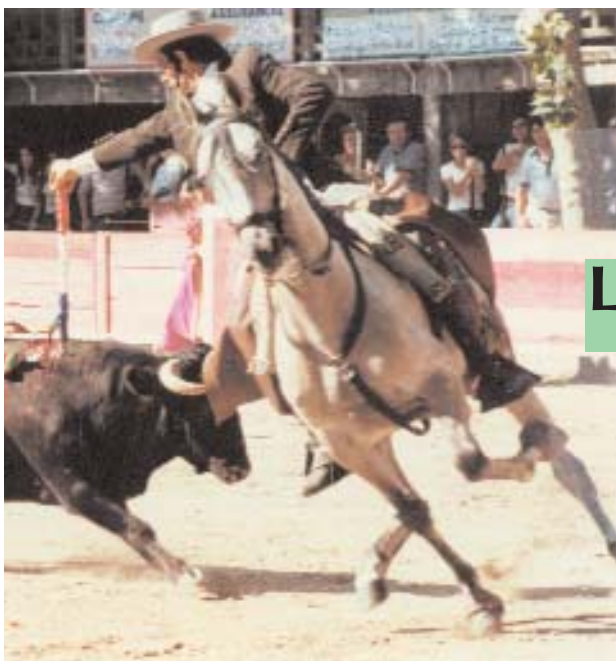
Les traditions cruelles

- P le foie gras
- P les corridas et la tauromachie
- P les rodéos et les combats de coqs
- P les spectacles avec les animaux
- P les cages, zoos et aquariums



Les exploitations modernes cruelles

- P les élevages industriels pour l'alimentation
- P l'expérimentation sur les animaux
- P les transports d'animaux vivants



L'indifférence cruelle

- P les abandons
- P les fourrures
- P l'esclavage des chevaux, ânes, mulets...

La lettre de la présidente

Cher membre de la SNDA, chère amie, cher ami,

Madame Valadier est irremplaçable. C'est vrai. Mais le Conseil d'administration de la SNDA, qu'elle avait soigneusement choisi, a pensé qu'elle aurait souhaité que son œuvre contre la souffrance des animaux du fait de la cruauté ou de la simple indifférence des humains, soit poursuivie.

Aujourd'hui, la SNDA fonctionne à nouveau, après bien des péripéties, parfois douloureuses lorsque nous retrouvons des papiers personnels concernant Madame Valadier et Maryvonne, fatigantes lorsque nous avons dû trier les 26 cartons provenant de chez Madame Valadier, stimulantes lorsqu'en triant et rangeant ses archives nous plongeons dans les travaux de documentation et de rédaction de Madame Valadier et de Maryvonne, et dans leurs actions si vigoureuses et souvent efficaces.

Que signifie : "La SNDA fonctionne à nouveau" ?

- une Assemblée générale s'est tenue le 16 janvier 2004 (compte rendu envoyé aux adhérents et aux donateurs).
- un Conseil d'administration a suivi pour désigner un nouveau bureau :
- présidente : Nicole SUGIER
- secrétaire : Maître Laure IELTSCH
- trésorière : Simone KORCHIN
- le téléphone est rétabli : 01 44 75 37 65 - fax : 01 44 75 37 74
- les comptes en banque et en poste ont été rouverts
- un expert-comptable tient les comptes de la SNDA.
- les locaux du 80 bd de Reuilly - 75012 Paris ont été aménagés en bureaux et les dossiers de Madame Valadier et de sa fille Maryvonne y ont été reclassés.
- voici un nouveau numéro de *Dynamique*.
- la SNDA a repris des actions (voir page Actions).

Oui, Madame Valadier était irremplaçable, mais, par ses textes publiés sous forme de tracts et de pétitions, par ses actions répertoriées dans les numéros de *Dynamique*, elle continue de nous guider dans la direction de la SNDA (1). Chacun, chacune, est un maillon de la chaîne qui lutte contre la souffrance des animaux, au nom de la dignité humaine.

Nous comptons donc sur vous, déjà convaincus de la justesse de cette cause, pour relayer le message de Madame Valadier et contribuer ainsi à diminuer la part de souffrance dans ce monde.

Nicole Sugier, présidente



(1) Nous avons en projet d'éditer sous forme de recueil les textes de Madame Valadier et de sa fille Maryvonne, complétés par une introduction et des photos des actions de la SNDA depuis sa création en 1972.

Sommaire

Page 2 :

Les combats de la SNDA

Page 4 :

Le Bureau de l'Association

Pages 5-6-7 :

Nos actions récentes

Pages 8-9 :

Appels à actions

Pages 10-11 :

Les bonnes nouvelles récentes

Au centre : un encart de réponses aux questions et appel à candidature au Conseil d'administration.



La SNDA sur
INTERNET

[www.declaration
-important.org](http://www.declaration-important.org)

et bientôt
www.snda.asso.fr

DYNAMIQUE

**Journal de la Société Nationale pour la
Défense des Animaux**

Association sans but lucratif

Créée en 1972 par Andrée Valadier

Reconnue d'utilité publique

B.P. 30 - 94301 Vincennes Cedex,
France

Bureaux à Paris

Tél. : (33) 01 44 75 37 65

Fax : (33) 01 44 75 37 74

Courriel : association.snda@free.fr

Internet :

www.declaration-important.org

Directrice de la publication : Nicole Sugier

DYNAMIQUE est imprimé par :
Presse Pluriel - 75020 Paris



Le Bureau se présente à vous

La Présidente :

Nicole SUGIER

Née le 21 mai 1940 à Lille (Nord).

* Études de chimie et physique à la faculté d'Orsay, j'ai notamment occupé le poste de directrice des études à l'Andra (Agence nationale de gestion des déchets radioactifs). Dans le cadre de mes fonctions, j'ai été nommée officier de l'Ordre National du Mérite.

* En préretraite depuis 2001.

* Adhérente de la SNDA depuis octobre 1977, j'ai connu la SNDA à la suite d'un article de Madame Valadier contre le gavage des oies.

C'était la première fois qu'un argumentaire aussi bien étayé paraissait, et c'était la première fois aussi que des défenseurs des animaux plaçaient la défense des animaux au cœur d'une lutte pour la dignité humaine.

À cette même époque j'ai racheté une jument à l'Institut Pasteur, jument qui avait servi à la fabrication de sérums anti-poison et dont la fin programmée était une longue agonie par prélèvement de son sang afin qu'aucune goutte de ce précieux sérum ne se perde... Elle était pleine. J'ai donc eu, une jument, un poulain et une mule ultérieurement car la jument s'est trouvé un âne dans un pré voisin du sien... C'étaient Noisette, Serpico et Samantha.

Au fil du temps, je me suis également occupée des chats errants, au sein de l'École du Chat et nous avons constitué avec des amies une section qui depuis sa création a capturé, castré, placé chez des particuliers et replacé en lieux sûrs de nombreux chats.

Quand Madame Valadier m'a proposé, ainsi qu'à ma sœur, de faire partie du Conseil d'administration de la SNDA, j'ai accepté ce que je considérais comme un honneur.

Aujourd'hui, si j'ai accepté le poste de présidente, c'est en souvenir de Madame Valadier et de sa fille Maryvonne, pour que leur œuvre se poursuive au-delà de leur disparition.

La Trésorière :

Simone KORCHIN

Depuis toujours, j'ai été sensible à la souffrance des animaux. J'ai commencé à m'investir pour eux à l'âge de dix-huit ans, à la BDA (Noël des Bêtes, distribution de tracts, vente d'objets, information auprès du public). À partir de 1969, j'ai participé très activement aux campagnes menées contre les massacres des bébés phoques, qui sont à l'origine de la création du Comité européen pour la protection des phoques et autres animaux à fourrure - CEPPAF - (impression et distribution de tracts, rédaction d'articles, travaux de secrétariat, tenue de stands, projections de vidéos en salle sur le martyre des animaux à fourrure, etc.).

Conjointement à mes activités au sein de ce Comité, j'ai milité d'une façon continue dans divers autres domaines (corridas, vivisection, élevages en batterie, transports de longue durée, présence d'animaux dans les cirques, zoos, animaleries, sauvetages d'animaux en détresse, enquêtes).

Je suis maintenant retraitée d'une grande entreprise d'optique où j'assumais les fonctions de secrétaire bilingue dans un service d'import-export.

Mon lieu de naissance est Paris où j'ai pratiquement toujours vécu et travaillé.

Actuellement trésorière de la SNDA, je souhaite me représenter à ce poste afin de poursuivre l'œuvre de Madame Valadier et de sa fille Maryvonne que j'ai rencontrées pour la première fois, en 1970, au Parc Floral où je tenais un stand pour le CEPPAF.

Lorsque Madame Valadier a fondé la SNDA, en 1972, elle a bien voulu m'accorder sa confiance en m'intégrant au sein du Conseil d'administration.

La Secrétaire :

Laure IELTSCH

Née le 13 juillet 1957 au Raincy. 3 enfants.

Avocate au Barreau de Paris.

J'ai depuis mon enfance manifesté beaucoup d'intérêt pour la cause animale et tout plus particulièrement pour combattre toute souffrance infligée aux animaux.

Sans adhérer systématiquement à des associations de défense animale, je suis intervenue ponctuellement aux côtés de différentes associations contre la vivisection, les corridas, et élevage en batterie et j'ai toujours vécu entourée d'animaux recueillis et adoptés.

Au cours de l'année 1990, après avoir pris connaissance d'un tract contre la vivisection diffusé par la SNDA, j'ai contacté sa Présidente, Madame VALADIER et j'ai pu apprécier sa passion et son dévouement, je suis par conséquent devenue adhérente de la SNDA et ai mis bénévolement mes compétences juridiques au service de l'association notamment pour sa reconnaissance d'utilité publique ainsi que dans des actions judiciaires menées contre les corridas dans toute la France.

Madame VALADIER m'a fait l'honneur de me proposer d'être membre du Conseil d'administration de la SNDA.

Il m'apparaît aujourd'hui indispensable de poursuivre les actions menées grâce au dévouement extraordinaire de Madame VALADIER et de sa fille.





PETITION pour l'interdiction de tester les produits cosmétiques sur les animaux dans la C.E.E.

NOUS SOUSSIGNES :

Demands au Parlement Européen et à la Commission des Communautés Européennes de prendre des mesures pour que l'utilisation d'animaux, dans les tests de produits cosmétiques et de leurs composants, cesse immédiatement.

Nom	Nationalité*	Adresse	Profession*

Modèle de pétition à renvoyer à la SNDA

Participation à la semaine mondiale pour la libération des animaux de laboratoire (SMAL)

dont le site Internet est le suivant : www.semaine-mondiale-animaux-laboratoire.org

La SNDA se devait d'être présente à cette manifestation. D'une part, en la personne de Madame Korchin, trésorière de la SNDA, un stand d'information a été tenu, d'autre part la SNDA a contribué au financement du tract distribué à Paris lors de la manifestation du 22 avril 2004, place de la Sorbonne (Paris 5°). Dans la rédaction du tract, distribué à Paris la SNDA est intervenue pour que figure le fait que l'enseignement des sciences de la vie au lycée utilisait des animaux et qu'il fallait s'y opposer. Elle a également demandé, et obtenu, qu'il soit indiqué que le recours aux médicaments génériques était un moyen d'action citoyen pour contrarier les recherches en vue de la mise au point de médicaments nouveaux impliquant des expérimentations sur les animaux, médicaments qui n'ont aucun apport nouveau par rapport aux médicaments génériques déjà commercialisés.



Une du numéro de Dynamique de 1991

La SMAL a fait référence à la SNDA sur son site Internet dédié à la journée de Paris.

Procès à une restauratrice dont le congélateur contenait les cadavres de trois singes.

La SNDA, avec l'association Brigitte Bardot s'est portée partie civile, nos avocats respectifs se sont concertés.

Voici le compte rendu établi par l'avocat de la SNDA (1) :

"En ce qui concerne l'affaire des trois singes retrouvés congelés dans le restaurant "Kin Food Acapulco" situé 170, rue Gabriel Péri à Vitry-sur-Seine, j'avais sollicité, lors de l'audience du 31 mars dernier du tribunal correctionnel de Créteil, un supplément d'information pour le risque d'épidémie, l'existence vraisemblable d'un trafic et pour savoir si les singes avaient été tués en Afrique ou en France. Le tribunal a jugé malheureusement qu'il n'y avait pas lieu à ordonner un supplément d'information. À noter que les prévenues n'étaient pas présentes lors de l'audience.

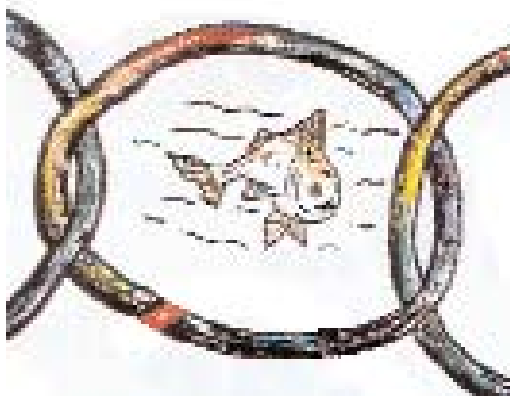
En tout état de cause, la constitution de partie civile de la SNDA a été déclarée recevable. La somme de 1 euro nous a été allouée à titre de dommages et intérêts ainsi que la somme de 400 euros au titre de l'article 495-1 du Code de procédure pénale. Les prévenues, quant à elles, ont été condamnées chacune à la somme de 3 000 euros à titre d'amende."

Nous n'avons pas obtenu par contre la publication du jugement.

Ceci dit, il était important que ce "dossier" ne soit pas traité simplement en termes d'hygiène mais aussi en termes de protection des animaux.



Plainte de la SNDA contre un présentateur (Max) de la sixième chaîne.



Celui ci au cours d'une émission, a avalé un poisson rouge et l'a ensuite recraché. Cela se voulait une blague. Or il s'agit d'une émission nationale pour les jeunes enfants et les adolescents ("C'est pas trop tôt", animateur : Max), elle se doit d'autant plus d'être exemplaire. Elle l'est, mais pour laisser croire qu'un être vivant peut servir d'outil d'une blague de potache.

Certains diront que le poisson a été remis dans son bocal (!) , mais tout le monde sait qu'un poisson est particulièrement sensible et à la température et au degré d'acidité du milieu... alors, qu'est-il devenu ?

Signature, avec huit autres associations du protocole anti-corrída, initiative de la FLAC (Fédération - Liaison - Anti - Corrída).

Madame Korchin, trésorière de la SNDA représentait la SNDA au cours du rassemblement du 28 avril 2004 devant l'Assemblée nationale.

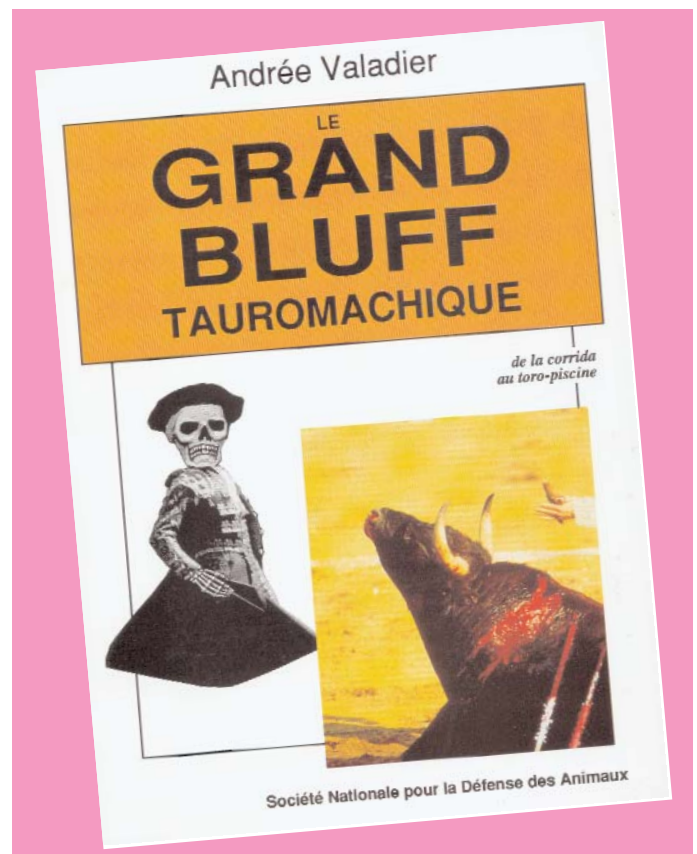
- Madame la députée Perrin-Gaillard (Deux-Sèvres) a reçu trois représentants de la protection animale qui demandaient :

1°) abrogation de l'alinéa 3 de l'article 521-1 du Code pénal autorisant les corridas dans les localités lorsqu'une tradition locale ininterrompue peut-être invoquée.

2°) formation d'un groupe parlementaire anti-corrídas contre groupe pro-corrídas qui rassemble plus de soixante députés.

Site Internet : flac: <http://anti-corrída-free-fr> -

E.mail : anti-corrída@free.fr



Lettre de la présidente de la SNDA à l'ajuntament de la ville d'Escala, contre les courses de taureaux (cf. information page 8).

Ajuntament de l'Escala - Madame Marie Dubé - Regidora de Cultura
17130 l'Escala - Catalogne (Espagne)

Madame

La Catalogne compte déjà cinq villes ayant interdit les courses de taureaux, c'est tout à son honneur.

Serez-vous la sixième ville catalane anti-corrída ? Les défenseurs des animaux de part et d'autre des Pyrénées l'espèrent car les courses de taureaux sont une coutume barbare et d'un autre âge. Comme l'écrivait en 1964 dans un numéro d'ABC, Don José Baro Quesada : "L'Espagne est le pays où l'on meurt pour quelque chose, qui s'appellent, le Christ, la patrie, la justice, la liberté, ce n'est pas le pays qui paye pour voir tuer et mourir pour de l'argent et des spectacles" (1). La SNDA, qui lutte en France depuis des années contre les corridas en France, s'associe à l'action de l'association Anubis dans son combat en Espagne.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Nicole Sugier, présidente de la SNDA

(1) España es el país donde se muere por algo que se llama Cristo, Patria, Justicia, Libertad, no el país que paga para ver matar y morir por dinero y espectáculos (ABC 8.11.64).



Participation des adhérents SNDA à la manifestation organisée devant la mairie de Neuilly-sur-Seine dans "l'affaire des pigeons" qui a fait deux jours consécutifs la "Une" du *Parisien* et a valu à Stéphane Lamart, tout récent administrateur de la SNDA ne l'oublions pas, de passer à la télévision (A2, émission "On a tout essayé"), soutenu par Rika Zarai (marraine de l'association Stéphane Lamart) et encouragé par Steevy participant à l'émission.



Lettre de la présidente de la SNDA à la mairie de Neuilly-sur-Seine pour soutenir la demande de l'association Stéphane Lamart afin qu'elle renonce à sa politique d'élimination des pigeons par capture et mort par étouffement (poumons éclatés, os brisés, agonie de près de trois minutes...) au profit d'un pigeonnier contraceptif. La SNDA tient à votre disposition une documentation sur la question des pigeons en ville, n'hésitez pas à intervenir auprès de votre

mairie lorsque des pratiques d'éliminations douloureuses sont utilisées (comme la stérilisation pratiquée à vif par du personnel non qualifié). La mairie de Neuilly a suspendu les captures prévues pour le lendemain et va étudier l'implantation éventuelle d'un pigeonnier...Affaire à suivre donc.

Plainte déposée par la SNDA pour sévices sur setter irlandais à Vitry-sur-Seine

À Vitry-sur-Seine, un homme rouait de coups trois setters irlandais. L'un deux s'est échappé, un deuxième est mort lardé de coups de couteaux avant tout sauvetage, le troisième, Black, a été récupéré in extremis par notre administrateur Stéphane Lamart à qui a été confiée sa garde jusqu'au procès. Malheureusement, et malgré les soins vétérinaires pratiqués (perfusion pendant une semaine), il a succombé. Il n'a donc connu que quelques jours d'apaisement. La SNDA a porté plainte et va s'efforcer de connaître le nom du propriétaire initial de ces trois chiens qui a eu l'inconscience de confier trois chiens à un homme dont l'ivrognerie et la brutalité étaient notoires. Nous vous informerons des suites du procès.

Par ailleurs d'autres enquêtes sont en cours qui doivent nous conduire à déposer des plaintes, mais cela prend du temps car pour chaque plainte il faut enquêter d'abord, identifier l'angle d'attaque propre à la SNDA, c'est-à-dire recevable mais aussi conforme à notre objectif majeur : faire prendre conscience de la souffrance des animaux et de la responsabilité directe ou indirecte de certains dans cette souffrance .



Anti-corrída : actions urgentes

Comme vous le savez, la ville de Barcelone a interdit les courses de taureaux sur son territoire. C'est la cinquième ville de Catalogne à prendre cette décision courageuse, elle a été précédée par :

Tossa del Mar en 1989 - Vilamacolum en 1991 - La Vajol en 1991 - Calonge en 1997.

Lentement, et nous espérons sûrement et de manière irréversible, les partisans anti-corridas commencent à remporter des victoires en pays espagnol.

Il faut les soutenir, et c'est ce que nous demande Pilar Taberner présidente de l'association Anubis. Aujourd'hui son objectif à court terme est d'obtenir que la ville d'Escala suive l'exemple des cinq autres villes catalanes. Elle a déjà essayé de les convaincre en 1991 et en 1996, en vain, peut-être qu'après Barcelone, avec une preuve d'un soutien populaire espagnol et étranger, elle obtiendra enfin gain de cause. **À terme (dans deux ans) l'objectif est d'obtenir du Parlement de Catalogne l'interdiction des corridas sur tout le territoire de Catalogne.**

**Ce que nous
pouvons
faire en plus**

Répondons à l'appel de Pilar Taberner, faisons y répondre nos amis et connaissances.

Vous trouverez ci-dessous un modèle de lettre dont vous pouvez vous inspirer ou que vous pouvez copier. Consultez le site Internet de Pilar Taberner : www.usuarios.lycos.es/anubisgrup

Pour écrire à l'Ajuntament de l'Escala, nous vous proposons le modèle suivant :
Ajuntament de l'Escala Madame Marie Dubé. Regidora de Cultura 17130 l'Escala - Catalogne (Espagne)

Madame,
Luttant contre la souffrance infligée aux animaux, je suis solidaire des efforts de l'association Anubis pour que la ville d'Escala soit la sixième ville de la Catalogne à interdire les corridas sur son territoire. La coutume est barbare, d'un autre âge et indigne d'un pays civilisé et d'ailleurs je regrette qu'en France certaines régions organisent encore des courses de taureaux.

En espérant que la ville d'Escala ait l'honneur de figurer parmi les premières villes de Catalogne à abolir les courses de taureaux, veuillez agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

.....
Un adhérent nous a signalé le cas des Vins du Languedoc, partenaires de la feria de Béziers qui réservent des loges aux "acheteurs, cavistes, importateurs, journalistes ou prescripteurs divers de la filière AOC du Languedoc".

Informez-vous dans votre région pour connaître ces partenariats commerciaux et transmettez-nous l'information. En attendant pour ce cas particulier, écrivez à cette marque et faites-leur connaître votre indignation.

La SNDA de son côté écrira également.

**Ce que vous
pouvez faire
en plus**

Pour écrire:

Les AOC du Languedoc - Service communication
À l'attention de Monsieur Jean-Marie Sanchis, président
Commission Communication.

N'achetez pas ou plus les produits des entreprises qui réservent des invitations à des corridas pour leurs clients importants, et faites le savoir.



A

P

P

E

L

à



A

C

T

I

O

N

S



Le cirque

Le grand cirque de Venise (ex cirque de Monaco) continue (il change souvent de nom) : il a dans sa ménagerie, un malheureux hippopotame qui patauge dans un conteneur à peine rempli d'une eau nauséabonde infecte. Le Graal et la SNDA enquêtent.

Pour le moment, le maintien d'hippopotames en ménagerie n'est pas interdit dans les cirques, mais les associations travaillent à son interdiction.

Les textes actuels, Annexe II de la Convention de Washington et le code rural (article L. 214-J) stipulent que :

"Tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce."

Ce qui n'est manifestement pas le cas de l'hippopotame du grand cirque de Venise, exhibé à Montreuil. Un dépôt de plainte sur les conditions de vie de cet hippopotame peut, et sera, déposé.

En attendant, si ce cirque passe dans votre commune, écrivez-nous une lettre témoignant de ce que vous avez vu, quelques mots suffisent : nom du cirque, lieu, date, photos si possible (de préférence polaroid).

Quoi qu'il en soit, dès lors qu'un cirque s'implante dans votre commune, voici les quelques actions simples que vous pouvez entreprendre si ce cirque présente une ménagerie.

Ce que vous devez savoir lorsqu'un cirque s'installe dans votre région et qu'il a des animaux : (extrait du site "Association Stéphane Lamart" : <http://association.lamart.free.fr/cirques-home.htm>).

Certificat de capacité

Il faut savoir que les cirques doivent disposer d'un "certificat" avant de s'installer. Vous avez parfaitement le droit de demander à votre mairie la photocopie de l'arrêt municipal autorisant ce cirque sur sa commune. Là, soyez très vigilant car **la présence d'animaux doit être mentionnée et détaillée**. Si le cirque possède des animaux sans l'avoir précisé dans ce document, vous pouvez demander l'annulation de l'arrêt du maire pour fausse déclaration. Tous les cirques doivent demander cette autorisation auprès du maire avant de s'installer. À défaut, vous pouvez invoquer le manque de sécurité pour le public et les animaux, ainsi que la salubrité sur la voie publique, ce sont là de bonnes raisons.

Vous pouvez également contacter la Direction départementale des services vétérinaires (DDSV) du lieu où est situé le cirque en question, pour leur demander de vérifier l'état de santé des animaux. C'est obligatoire avant tout spectacle.

N'oubliez pas que votre mairie peut faire interdire les cirques sur sa commune, grâce à l'article 211 du code rural qui donne au maire le pouvoir de prendre des mesures de nature à prévenir les risques pour la sécurité des personnes que peut présenter sur les territoires de sa commune la présence d'animaux dangereux.

Le maire peut ainsi refuser l'installation d'un cirque détenant des animaux d'espèces non domestiquées considérées comme dangereuses et fonctionnant irrégulièrement (ministre de l'Aménagement et de l'Environnement - 21 mars 2000).

**Ce que vous
pouvez faire
en plus**

- Écrire au ministre de la Culture : 3 rue Valois - 75001 Paris, afin de lui expliquer votre position vis-à-vis des cirques et vos attentes.

- Écrire aux députés et aux maires de votre région, soit à l'adresse départementale de l'élu, soit nominativement à l'Assemblée nationale - 126 rue de l'Université - 75355 Paris Cedex 07 SP



Les dernières bonnes nouvelles (Textes des communiqués AFP)

La cause de la défense des animaux fait quand même des progrès et, tout comme il nous apparaît important de vous informer du combat nécessaire en cours ou à mener, il nous apparaît également important de vous communiquer quelques informations réconfortantes, et donc encourageantes, pour continuer de mener un combat parfois décrié ou jugé secondaire par certains.

L'Australie interdit l'importation de fourrure de chat et de chien.

Sydney, 21 mai (AFP) - Le gouvernement australien a annoncé vendredi sa décision d'interdire immédiatement l'importation de tout produit contenant de la fourrure de chat ou de chien, après les protestations d'organisations de défense des animaux et de milliers de citoyens.

Le ministre de la Justice et des Douanes, Chris Ellison, a indiqué que le gouvernement allait amender la législation existante pour imposer cette interdiction, qui couvre notamment les vêtements, les chaussures, les gants, les chapeaux ou les jouets ainsi que tout type de produit fait avec de la fourrure de chat ou de chien.

"D'autres pays comme les États-Unis ou l'Italie ont déjà pris une telle mesure pour mettre un terme au commerce de la fourrure de chien ou chat", a-t-il déclaré.

M. Ellison a précisé que le gouvernement avait reçu plus de 9 000 courriers pour réclamer une telle interdiction, soulignant qu'il s'agissait *"du plus gros volume de correspondance qu'il ait jamais reçu sur un sujet en presque quatre ans de fonctions dans ce ministère"*.

L'opposition travailliste s'était pour sa part déjà engagée à interdire l'importation de fourrure de chat et de chien, en cas de victoire aux élections en fin d'année.

Jt/ah/cw/mpd

AFP 210616 mai 04



Six soldats australiens condamnés pour des sévices sur des chatons.

Townsville (Australie), 11 mai (AFP) - Six soldats australiens pourraient être révoqués de l'armée après avoir reconnu mardi devant un tribunal qu'ils avaient torturé à mort une portée de chatons, suscitant un tollé au sein des associations protectrices des animaux.

La police a indiqué lors de l'audience que les soldats avaient enroulé une corde autour du cou d'un des chatons et qu'ils l'avaient ensuite traîné derrière une moto sur une route en bitume.

L'animal avait survécu à ce premier sévice, mais les militaires l'ont ensuite placé sous la roue arrière d'un véhicule dont ils ont enlevé le frein à main, pour écraser le chaton.

Trois autres chatons ont ensuite été jetés l'un après l'autre sur la chaussée où les soldats les ont aspergés d'essence avant de les brûler vifs.

Les soldats, originaires d'un bataillon de réserve d'une caserne de Townsville dans l'État du Queensland, ont été condamnés chacun à payer 2 000 dollars australiens (1 400 USD) et à effectuer 100 heures de travail au sein de l'association australienne de protection des animaux.

Le président de cette association dans le Queensland, Mark Townsend, a cependant indiqué que son personnel ne voulait pas de l'aide de gens capables de telles cruautés envers les animaux.

Un porte-parole de l'armée, Brian Hickey, a pour sa part déclaré à l'AFP que *"ces faits avaient choqué beaucoup de monde et que l'armée ne trouverait pas d'excuses à ce genre de comportement"*.

Jt-cw/lv/lmt

AFP 110810 mai 04



Protection des animaux : les partis autrichiens enfin d'accord

Vienne, 19 mai (AFP) - Les partis d'Autriche se sont finalement mis d'accord jeudi sur une nouvelle loi de protection des animaux qui adoucira notamment le sort des bêtes égorgées, pendant l'abattage rituel juif et musulman, et interdira l'élevage des poulets en batterie.

Par un compromis entre les quatre partis, l'extrême droite (FPOe) a obtenu que les animaux reçoivent une anesthésie juste après le coup de couteau lorsqu'ils sont égorgés pour que la viande soit cachère ou halal. Les dix rabbins d'Autriche avaient lancé le mois dernier un appel au gouvernement pour qu'il maintienne l'abattage rituel, en invoquant "*le libre exercice de la religion garanti par la Constitution*". Ils ont démenti que ce soit "*un acte de cruauté envers les animaux*", comme l'affirme le FPOe qu'anime le populiste Joerg Haider. Les quatre partis se sont aussi entendus pour supprimer l'élevage des poulets en batterie à partir de 2009, soit trois ans avant son interdiction prévue par l'Union européenne : au lieu de cages, la volaille sera au sol ou dans des volières. En revanche, couper le bec reste autorisé.

"*Il n'y aura pas d'exceptions, c'est une grande victoire*", a déclaré Ulli Sima, porte-parole du parti social-démocrate (SPOe).

Elle s'est aussi félicité que les animaux de ferme - vaches, chevaux, chèvres - ne puissent plus être attachés en permanence : sauf pour les vaches des éleveurs sans pâturages, ces bêtes auront droit à trois mois de plein air pendant lesquels elles ne seront pas entravées.

Il sera aussi interdit en Autriche de garder des chiens attachés en permanence.

Un ombudsman (médiateur) pour le bien-être des animaux siègera dans chacune des neuf provinces fédérées (Laender).

La loi fédérale, dont le vote par le Parlement en juin ne fait plus de doute, remplace les règlements provinciaux.

Des amendes de 2 000 euros et plus sont prévues pour les contrevenants.

Les quatre formations (FPOe, Conservateurs, SPOe et Verts) s'étaient disputées sur ce sujet lors de huit ans de négociations serrées.

Ef/jms-/plh eaf



Barcelone veut interdire les corridas

Barcelone (Espagne), 6 avril (AFP) - La ville de Barcelone (nord-est) est devenue mardi la première ville d'Espagne à demander l'abolition des corridas, lors d'un vote du conseil municipal dépourvu de toute valeur juridiquement contraignante.

Lors du vote à bulletin secret à l'initiative du groupe des indépendantistes républicains catalans, le conseil municipal a adopté par 21 voix pour, 15 contre et deux votes blancs, une déclaration exprimant son rejet des courses de taureaux et son soutien des droits des animaux.

Le Parti populaire (PP, droite) a indiqué publiquement qu'il avait voté contre.

Le vote de mardi entend avant tout faire pression sur le gouvernement régional, seul compétent pour autoriser ou interdire les "*spectacles taurins*", ainsi que les appelle la loi espagnole.

Le texte municipal qualifie les corridas de "*pratique cruelle*" et demande au gouvernement régional - aux mains d'une coalition de gauche dominée par les socialistes et les indépendantistes républicains catalans - d'en prononcer l'abolition.

Mnv/mdr/qtb eaf

AFP 061701 avr 04



**Ils ont réussi chez eux,
nous pouvons aussi réussir en France.**



VOUS POUVEZ NOUS AIDER

à poursuivre nos campagnes contre la souffrance



Fondée par Madame Andrée Valadier, la Société Nationale pour la Défense des Animaux est une association sans but lucratif, créée en 1972 et reconnue d'utilité publique. Elle est habilitée à recevoir des legs (exonérés de droits de mutation). Les dons qu'elle reçoit donnent droit à réduction d'impôt dans les limites prévues par la loi pour les associations reconnues d'utilité publique.



OUI, je veux soutenir la SNDA par un don :€

je joins un chèque à l'ordre de la SNDA

OUI, je veux devenir membre de la SNDA :

membre adhérent : à partir de 25€ membre bienfaiteur : depuis 75€

je joins un chèque à l'ordre de la SNDA

Mme Mlle M

Prénom

Adresse

Code postal.....Localité.....

Adresse mail (facultatif).....

Profession ou qualité (facultatif)

Un reçu vous sera adressé, vous pourrez le joindre à votre déclaration fiscale pour bénéficier d'une réduction d'impôt : la SNDA est reconnue d'utilité publique.

Conformément à la loi Informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.

Toute notre reconnaissance à ces personnes :

ENTRE 2001 ET 2003 LES PERSONNES SUIVANTES ONT FAIT DES LEGS À LEUR DÉCÈS AU PROFIT DE LA SNDA :

Madame Alice Marie Françoise Bauer décédée le 10 décembre 2002

Madame Simone Paulette Chaillier décédée le 27 juin 2001

Madame Marie Françoise Guérin dite Frédérique Poloane décédée le 2 février 2001

Madame Anne Marie Gabrielle Ronchese décédée le 6 mai 2003

Madame Germaine Tchernikowski, décédée le 5 mai 2002

La SNDA se doit d'être fidèle à leurs dernières volontés en poursuivant les objectifs fixés il y a plus de 30 ans par Madame Valadier à la SNDA.

Société Nationale pour la Défense des Animaux

Reconnue d'utilité publique

Association sans but lucratif. Créée en 1972 - SNDA . B.P. 30 - 94301 Vincennes

Tél : 01 44 75 37 65

Courriel : association.snda@free.fr - Site internet : www.declaration-important.org

SNDA 